



Paris, le 21 décembre 2019

Monsieur le Premier Ministre,

Comme vous le savez, les syndicats représentatifs de la Police Nationale, ont créé une intersyndicale au printemps dernier dans le cadre de la réforme des retraites annoncée.

Alors que de nombreuses questions techniques restent en suspens depuis la réception du courrier du Ministre de l'Intérieur le 14 décembre dernier, les annonces du Président de la République, ainsi que celles de la Ministre des armées devant le CSFM, provoquent chez les policiers à la fois de l'incompréhension et de la colère.

Alors que jusque-là, il nous avait été servi par nos différents interlocuteurs que pour un même métier, même pension et/ou même retraite, il semblerait que nos collègues gendarmes bénéficieraient de la « clause du grand-père », comme les soldats des armées engagés sur les missions 100 % militaires. Vous-même, lors de votre discours devant le CESE, vous vous étiez positionné pour « un traitement à égalité entre policiers et gendarmes ».

Comme vous le savez, les gendarmes intégrés depuis 10 ans au Ministère de l'intérieur, exercent 98 % de missions civiles, occupent des postes et remplissent des missions en tous points identiques à celles des policiers et quelques fois sous le même commandement. Les policiers exercent un métier difficile, dans les zones les plus compliquées, avec un risque légal similaire à celui des gendarmes et à ce titre doivent être considérés de la même manière. Comment pourriez-vous alors obliger l'application du régime universel de retraite aux policiers nés à partir de 1985 ?

La perspective d'un régime à deux vitesses au sein d'un même ministère est ressentie comme du mépris par tous les policiers républicains qui payent aussi un lourd tribut. Qui a intérêt à vouloir diviser les forces de sécurité sur un sujet si sensible ?

Les policiers s'interrogent vraiment sur les raisons qui justifient le fait qu'à chaque avancée obtenue par leurs représentants dans le cadre de protocoles, les gendarmes en bénéficient systématiquement, mais sans jamais la moindre réciprocité. Il ne faudrait pas que le syndrome de 2001, année où les gendarmes avaient défilé en uniformes et en armes, traumatisant la classe politique, fassent perdre toute logique d'équité entre les forces qui concourent au maintien de la sécurité de notre pays.

Ainsi, nous vous demandons, comme l'ensemble de l'intersyndicale, d'appliquer sans distinction un régime complètement identique pour tous les policiers qui défendent, eux aussi, la République et ses institutions. Dans le même ordre d'idée, par exemple l'attribution de la carte de transport en parité avec celle qui a été accordée aux gendarmes, sera de nature à solder une différence de traitement qui ne repose là aussi, comme d'autres sujets, sur aucune argumentation technique et opérationnel.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie de recevoir Monsieur le Premier Ministre, l'expression de mes respectueuses salutations.

Monsieur le Premier Ministre

Le Secrétaire Général

Edouard PHILIPPE

Hôtel de Matignon

57 rue de Varenne

75700 PARIS